

Duplicata

GREFFE  
DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BESANCON

R E C E P I S S E D E D E P O T

30 Rue Charles Nodier  
25000 BESANCON

MINITEL 24H/24 : 36.29.22.22

PROCOMPTA

6, RUE DE FRANCHE COMTE  
ECOLE VALENTIN  
25480 MISEREY-SALINES

V/REF :  
N/REF : 66 B 34 / A-1961

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANCON CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 21/10/98, SOUS LE NUMERO A-1961,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25/10/97

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

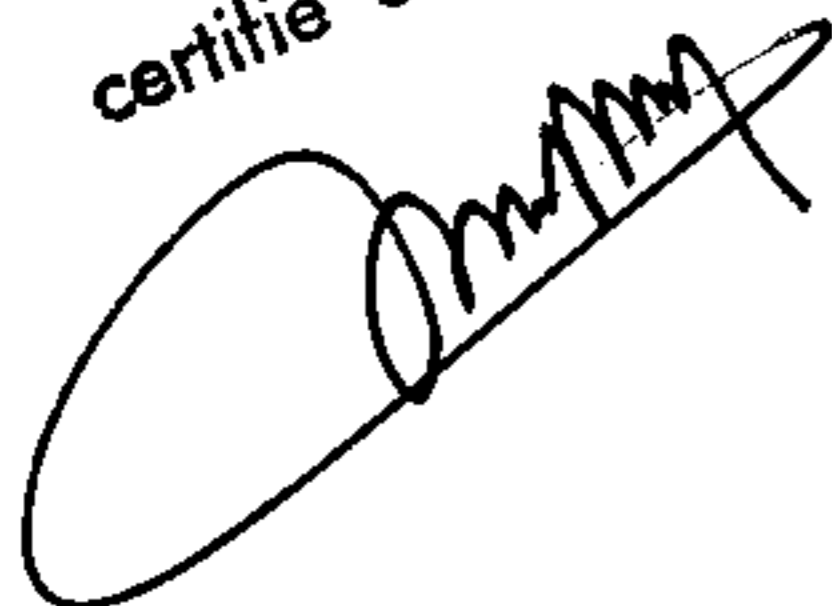
... CONCERNANT LA SOCIETE  
PROCOMPTA  
SOCIETE ANONYME  
6, RUE DE FRANCHE COMTE  
ECOLE VALENTIN  
25480 MISEREY-SALINES

R.C.S BESANCON B 662 820 349 (66 B 34)

LE GREFFIER

**PROCOMPTA**  
**Société Anonyme au capital de F. 1 400 000**  
**Siège Social : VALPARC 25480 ECOLE VALENTIN**  
**BESANCON B 662 820 349**

certifié conforme



**EXTRAIT DU**  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 25 OCTOBRE 1997**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept,

Le 25 Octobre,

A 11 heures,

Les administrateurs de la société PROCOMPTA se sont réunis en Conseil, au siège social, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Jacques BARTHELEMY
- Monsieur François GERARD
- Monsieur Patrick ROBERT
- Monsieur Jean-Paul GENOUD
- Monsieur Bernard ZWIBEL

Est excusé :

- Monsieur Philippe DUCHENE

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Jacques BARTHELEMY préside la séance.

Monsieur François GERARD remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Démission des directeurs généraux
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture des deux lettres de démission de leurs fonctions de Directeurs Généraux de Messieurs François GERARD, et Jean-Paul GENOUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité:

- prend acte de la cessation des fonctions de Directeurs Généraux de Messieurs François GERARD, et Jean-Paul GENOUD, à compter du 30 septembre 1997.

Le conseil:

- remercie Messieurs François GERARD et Jean-Paul GENOUD pour les services qu'ils ont rendus à la société;

- décide de ne pas nommer de Directeurs Généraux en remplacement des Directeurs Généraux démissionnaires;

- décide de la poursuite des contrats de travail de Messieurs François GERARD, et Jean-Paul GENOUD, [...]

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Un Administrateur

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded initial 'P' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the right.